

pagne, Décarie, Fisher, Lussier, Marsan, Morier, Moore, Ness, Péloquin, Ricard, Rocheleau et Valois.

Le président présente au Conseil M. Philip Collamer Moore, leur nouveau collègue, nommé par arrêté en Conseil en date du 2 juin 1891.

Les délibérations de la dernière réunion du Conseil lues et approuvées.

Le président fait un rapport verbal d'une visite faite par lui et par M. Pilon à l'école d'agriculture de Ste-Anne Lapocatière pour le comité des écoles, et exprime la satisfaction qu'ils ont éprouvée en constatant les progrès faits par les élèves depuis que M. Lippens agit comme professeur d'agriculture.

1. Le président soumet un rapport constatant la manière dont les sociétés d'agriculture se sont acquittées de l'obligation de transmettre l'affidavit requis par la section 1669 S.R.P.Q.

Le Conseil d'agriculture constate avec plaisir que l'intervention du comité d'agriculture de l'assemblée législative, à la dernière session, a porté ses fruits.

68 sociétés ont envoyé l'affidavit requis, à temps, et 7 l'ont envoyé peu après. Il ne reste que les sociétés des comtés de Bellechasse, Charlevoix, div. B, Dorchester, Gaspé, No 2, div. A et No 1, div. B, Lévis, Maskinongé, Ottawa, No 1, div. A, No. 2, div. A et No 1, div. B qui n'ont pas encore envoyé leurs affidavits et le Conseil recommande que l'hon. Commissaire d'agriculture prenne les mesures nécessaires pour faire observer la loi par ces sociétés ou pour les supprimer.

Quant aux sept sociétés mentionnées plus haut, comme ayant envoyé leurs affidavits peu après la date du 15 septembre, le Conseil recommande que, vu l'amélioration marquée qu'il a constatée, cette année, dans la régularité avec laquelle les affidavits ont été envoyés, l'on traite avec indulgence ces sociétés, et que l'octroi soit payé à celles qui *pourront expliquer d'une manière satisfaisante la cause de leur retard.*

Le Conseil étudie la question du changement de la date finale fixée pour l'envoi de ces affidavits. La question reste à l'étude.

Le Conseil entend l'hon. Mercil, conseiller législatif et al. pétitionnaires, du comté des Deux-Montagnes, demandant la formation d'une seconde société d'agriculture dans ce comté. Le Conseil entend également M. le président et M. le secrétaire de la société existante, qui représentent les opposants à cette pétition. La question est débattue de part et d'autre dans le Conseil, puis la décision est remise à une prochaine réunion.

Le Conseil remet à une prochaine réunion la pétition des habitants du sud du comté de Témiscouata, demandant la division de cette société pour cause de distances trop grandes et des difficultés du chemin à parcourir pour profiter des expositions dans la partie du comté qui avoisine le St-Laurent. Le Conseil ordonne que copie de cette pétition soit envoyée à la société d'agriculture de Témiscouata, en lui demandant d'y répondre de suite.

2. Lecture de la lettre de M. A. Musy, gérant de la fabrique de sucre de betterave de Farnham, informant le Conseil d'agriculture de l'intention du baron Scillières de faire l'acquisition de la fabrique de sucre de Berthier et de la remettre en marche dès l'année prochaine, et demandant au gouvernement, qui accorde une prime à la culture de la betterave, d'encourager aussi ceux qui ont fait tant de dépenses pour en convertir le produit en sucre. A cet effet, ils demandent qu'une protection efficace soit accordée et maintenue pendant un temps suffisant, c'est à-dire, au moins dix années.

Résolu unanimement : Qu'après les grands sacrifices faits, depuis plusieurs années, pour introduire, dans la province, la culture de la betterave à sucre et la manufacture de son pro-

duit en sucre, sacrifices qui, jusqu'ici, paraissent avoir été faits en pure perte, le Conseil est heureux de constater les résultats obtenus cette année, résultats qui promettent beaucoup pour l'avancement de l'agriculture et le progrès de l'industrie, et qui paraissent démontrer que rien n'empêche que l'on n'obtienne dans la province de Québec le même succès que l'on a obtenu dans plusieurs des pays de l'Europe.

Qu'avant la publication du rapport de la Commission, envoyée en Europe pour étudier, sur place, la culture de la betterave à sucre et la manufacture du sucre, le Conseil ne croit pas devoir prendre sur lui de recommander de nouveaux sacrifices, mais que, si ce rapport est favorable, le Conseil espère que le gouvernement fera tout en son pouvoir pour doter l'agriculture et l'industrie d'une nouvelle source de revenu, qui contribuerait puissamment à la prospérité du pays.

3. *Haras National.*—Lecture du rapport de la société du Haras National, du rapport du docteur Couture sur la visite faite par lui de l'étalon fourni au comté de Bellechasse par le Haras National, et du rapport de la société d'agriculture de Berthier sur l'étalon qui lui a été envoyé.

Le secrétaire reçoit instruction d'écrire encore une fois à toutes les sociétés qui ont eu, et été, l'usage des étalons du Haras National, pour avoir leurs rapports sans plus de retard, et de demander à la société de Berthier d'envoyer un rapport plus complet.

4. *COMPTON, No 2.*—Après avoir entendu les explications données par MM. Layfield et Monroe, délégués par la société d'agriculture de Compton, No 2, le Conseil croit que cette société doit bénéficier de l'indulgence accordée par le comité de l'agriculture de l'assemblée législative, lorsqu'à la dernière session il a passé l'éponge sur les erreurs et les négligences du passé, et il recommande, en conséquence, le paiement de l'octroi de l'année dernière, à cette société.

Le président fait rapport des avantages offerts aux fabricants de beurre, par l'ouverture d'un cours spécial de fabrication de beurre, qui doit s'ouvrir sous les auspices de l'Université du Vermont, à Burlington, le 30 novembre prochain et qui durera quatre semaines. Le Conseil exprime sa reconnaissance aux autorités de l'Université du Vermont, pour les avantages qui sont offerts à la province de Québec, et décide de faire en sorte qu'au moins cinq élèves soient envoyés à Burlington, aux frais du Conseil et choisis parmi les fabricants les plus compétents du pays, pourvu que la dépense pour chacun d'eux, n'excède pas cinquante piastres.

Le Conseil prend communication de la demande de M. Bégin, d'aider à l'encouragement et à l'enseignement de l'apiculture en cette province. Sur motion de M. Péloquin, secondé par M. Blackwood, il est résolu d'attirer l'attention du gouvernement sur cette question, et de solliciter un octroi, pour encourager cette branche importante de l'industrie agricole, et la généraliser dans cette province.

Le Conseil prend connaissance de la demande M. F. Boucher, de l'Islet, fabriquant de chevilles métalliques pour piquets de clôtures. Le Conseil, après avoir examiné des échantillons produits par M. Boucher et sur la recommandation de quelques uns de ses membres, qui ont adopté son système pour leurs enclos, est unanime à recommander fortement ce système aux cultivateurs.

M. le président fait rapport que le comité du Mérite Agricole a terminé son travail au sujet des fermes les mieux tenues visitées dans le courant de l'été. Ce travail sera mis entre les mains des imprimeurs sous peu.

Le Conseil remercie MM. les juges du long et pénible travail de plusieurs mois, qu'ils se sont imposés, afin de rendre justice aux concurrents et de donner au public connaissance des nombreux et précieux renseignements qui découlent des visites aussi faites aux meilleurs cultivateurs de la région agricole provinciale No 2.